

NAO 2022 : AI 3,9%... doit-on s'arrêter là ?

Les chiffres de la 2ème réunion NAO 2022 annoncés par la direction sont encore très nettement insuffisants

L'Ugict-CGT, conformément à vos revendications, demande plus !!

La direction présente son tableau en se félicitant d'avoir répondu favorablement à la demande de l' **Ugict-CGT** d'un budget spécifique pour mettre à niveau les salaires des jeunes embauchés et de revaloriser le salaire d'embauche à 3100€ brut mensuel.

PROPOSITIONS FINALES 2022 POUR ATAM V3 ET CADRES

- Augmentations Individuelles et promotionnelles : 3,9% dont 0,1% pour la population jeunes cadres
- Date d'application : 1^{er} avril 2022
- Budget global : 3,9%
- Revalorisation du salaire d'entrée cadre : passage de 3000€ à 3100€ bruts mensuel au 1^{er} avril 2022
- Revalorisation de la prime transport, de 5% au 1^{er} février 2022

L' **Ugict-CGT**, soutenue par d'autres OS, rappelle que la demande est d'avoir un budget spécifique jeunes qui ne peut aller que dans le sens du message d'attractivité que veut donner l'entreprise (dixit B Blin)

T Fayette reconnaît ce besoin, mais comme cela ne concerne pas un nombre important de personnes, refuse catégoriquement d'y répondre. "Les managers peuvent se débrouiller avec 3,9%".

Vu la somme en jeu, l'entreprise perd là un bon moyen de communiquer positivement auprès des jeunes embauchés qu'elle veut pourtant valoriser

Au bout du compte la Direction:

- supprime dans sa présentation l'annotation sur le budget jeunes de 0,1%
- accepte une revalorisation du salaire d'embauche à 3150 € brut mensuel au lieu de 3000€
- Application des mesures au 1er Janvier au lieu du 1er Avril

PROPOSITIONS FINALES 2022 POUR ATAM V3 ET CADRES

Mesures principales	ATAM V3	CADRES
• Augmentations Individuelles • Promotions A partir du 1 ^{er} janvier 2022	3,9%	3,9%*
Budget total NAO 2022	3,9%	3,9%
Prime d'engagement 2022*	500€ nets	500€ nets
Prime d'intéressement / participation** au titre de 2021	1500 € nets	1500€ nets

Mesures complémentaires

Revalorisation de la prime transport de 5% au 1^{er} janvier 2022
Revalorisation du salaire minimum d'embauche cadre : passage de 3000€ à 3150 euros bruts mensuel au 1^{er} janvier 2022

Montant NET de cotisations sociales et d'impôts pour les salariés ayant une rémunération annuelle inférieure à 3 SMIC et Montant soumis à cotisations et impôts pour les salariés ayant une rémunération supérieure à 3 SMIC. Sera versée sous forme de PEPFA.
**estimation au 31 janvier 2022, en attente de la clôture des comptes.

L' **Ugict-CGT**, en tenant compte des indicateurs économiques (indice INSEE, augmentation du SMIC, ...) et des communications de l'entreprise sur les résultats financiers d'une année exceptionnelle maintient que vos revendications sont justifiées et que l'entreprise a les moyens d'y répondre favorablement.

- AGS étendues aux V3 et cadres pour rattraper l'écart créé ces dernières années: +5% minimum
- Un budget AI qui permette de une réelle gestion des équipes soit 4% minimum
- Le 13ème mois étendu aux cadres
- Un budget de rattrapage égalité Femme / Homme
- Un budget de rattrapage pour les nouveaux embauchés en 2019 et 2020: sur ce point Mr Fayette a abondé dans le sens de la **CGT** en reconnaissant qu'il était nécessaire de revaloriser ces salaires.
- PVSO: retour au versement trimestriel. Remplacer la PCPC par une PVSO à 6% pour les AR et ATAM
- Revalorisation de 20% de l'indemnité de transport ainsi que toutes les autres primes
- Une seule prime d'astreinte alignée sur la plus haute des 3 actuelles.

Pour l' **UGICT-CGT**: en raison d'une année exceptionnelle qui fait que l'entreprise se porte très bien économiquement, de l'engagement des salariés, du niveau important d'inflation qui a conduit à la revalorisation en 2021 du SMIC de 3,2%, les propositions faites par la direction ne sont pas encore suffisantes. Il y a encore la possibilité d'obtenir mieux. Les bénéficiaires dégagés doivent ruisseler jusqu'aux salariés !

SOUHAITEZ-VOUS, AVEC NOUS, POURSUIVRE LES MOBILISATIONS ?

Nous vous invitons à nous donner votre avis en envoyant un mail à Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com

REDISTRIBUTION DES RICHESSES !!

